Accusé certifié exécutoire

N° 2024 / 070

Réception par le préfet : 09/07/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 04 juillet 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 17 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 19

Date de la convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 juin 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatre juillet à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit juin deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent. Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 070 - SOLUTION DE PROTECTION DES MESSAGERIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 09 avril 2024, la délibération n° 2024/029 fixait que la solution de protection des messageries communales serait débattue ultérieurement.

Utilisé par toutes les entreprises et collectivités, le courriel est devenu un canal de communication clef mais malheureusement, il est aussi devenu le principal vecteur d'attaques informatiques. Ainsi, les collectivités doivent faire face à de nombreuses menaces arrivant directement dans leur boîte mail : le phishing (ou hameçonnage), les ransomwares, les malwares, etc. Entre les demandes de virements dans les attaques par compromission de messagerie, les rançons dans le cas d'une attaque par ransomwares ou encore les vols d'identifiants bancaires liés aux attaques de phishing, le coût lié aux faux virements ou pertes de données peut augmenter très rapidement.

En effet, suite à l'audit informatique qui s'était déroulé en fin d'année 2023, le prestataire informatique avait recommandé l'utilisation d'une solution de protection des courriels.

Monsieur le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter deux solutions :

- Une solution avec stockage limité des données chez OVH
- Une solution avec stockage des données chez Microsoft

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- De CHOISIR l'offre MailInBlack Protect présentée par la société Lefebvre consulting pour un coût de 150,00 € HT (soit 180,00 € TTC) de mise en service et un abonnement annuel de 270,32 € HT (soit 324,38 €) pour 8 boites mail ;

Réception par le préfet : 09/07/2024



De CHOISIR la solution proposée par Microsoft intitulée « Microsoft 365 Business Basic » pour un coût annuel de 441,60 € HT (soit 529,92 € TTC) pour 8 boites mail.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Jean-Paul COUILLER

N° 2024 / 070

Le secrétaire de séance, Frédéric POTHÉRAT



